

Droits de l'homme : le baratin des gouvernants

Les droits de l'homme, quand on en lit les textes, sont souvent admirables. Mais quand on entend les gouvernants en parler, il y a de quoi vomir.

“Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail (...) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un travail égal pour un salaire égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante, lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine (...)”. *“Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le logement, les soins médicaux, ainsi que les services sociaux nécessaires”*(articles 23 et 25).

Pourquoi un tel décalage entre les textes et la réalité ? C'est que ce sont des gens du monde des riches qui ont rédigé cette déclaration.

Ces belles paroles ont été écrites en 1948, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, par l'ONU, c'est-à-dire les dirigeants des pays riches. Ils avaient rendu la vie inhumaine durant des années aux populations de toute la planète ; il fallait donner l'espoir qu'on serait plus humain, une fois la guerre finie. Ils avaient peur que se reproduise ce qui s'était passé à la fin de la première guerre en 1918 : la révolution. Partie de la Russie, elle s'était étendue à l'Europe centrale et à l'Allemagne, osant affronter ouvertement le pouvoir des riches sur la planète.

La France est la patrie des droits de l'homme, nous dit-on fièrement. Mais si la première Déclaration des droits de l'homme et du citoyen était effectivement française, en 1789, elle ne parlait ni des femmes, ni des peuples colonisés, ni des esclaves. Les bourgeois français qui l'avaient rédigée ne voulaient pas des femmes dans leurs affaires, et il était hors de question pour eux d'arrêter l'exploitation des colonies et les profits de l'esclavage.

En réalité, aucun texte n'a jamais amélioré le sort des gens. Les esclaves ont dû se révolter, les peuples colonisés se battre, et les femmes manifester pour obtenir des droits. Et les droits sont toujours venus après des luttes chèrement payées.

En France, aux USA, nos dirigeants de pays riches ne se privent pas de faire sans cesse des le-

çons de droits de l'homme vis-à-vis des gouvernants des autres pays.

Mais ici, les droits de l'homme sont ils respectés pour l'ouvrier ? Le travail nous prend chaque jour les meilleurs moments de notre journée, nos meilleures forces, et tout cela avec quelle liberté ? Il est interdit de critiquer dans l'usine, interdit de regarder ce qui est fait avec l'argent que nous rapportons par notre travail, interdit de connaître la composition des produits qui nous intoxiquent.

Les textes ne dénoncent que les excès, comme le travail des enfants. Mais c'est le travail de chaque ouvrier qui est exploité, volé. Il produit des richesses qui lui échappent, et deviennent abusivement la propriété des patrons et des riches.

Faire des discours aux autres pays pour expliquer ce que sont les droits de l'homme est méprisant et cynique. Qui connaît mieux le sens du mot liberté ? Nos chefs d'Etat, dont les compagnies exploitent et appauvrissent ces pays, ou les gens qui sur place connaissent de ce fait la pauvreté, la répression, ou la torture ?

Nos dirigeants se gardent bien de soutenir les petits, les gens du peuple qui se battent pour leurs droits. Au contraire, ils s'adressent aux gouvernants de ces pays, pour faire croire aux peuples que les libertés peuvent venir d'en haut. Mais les libertés, comme le droit de vote pour tous, obtenu en France lors de la révolution de 1848, sont toujours venues d'en bas, imposées par les luttes populaires et ouvrières. Dans la bouche des dirigeants, elles ne sont que boniments et calculs.

Si un article des droits de l'homme est à connaître aujourd'hui, c'est l'article 35 de la déclaration de 1793. Imposé par le petit peuple de Paris en lutte, il a été gommé depuis. Mais il disait ceci : *“Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs”.*

7/12/1998

L'Ouvrier n° 92

ON PEUT PHOTOCOPIER, FAIRE CONNAITRE, DIFFUSER L'OUVRIER
(boîtes à lettres, marchés, affichages dans les cités)

Pour recevoir d'autres numéros, nous aider, nous écrire :
L'OUVRIER BP 64 - 94202 IVRY/SEINE CEDEX